



Acte n° 2022C131

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2022

Le 15 Septembre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Christine FORNES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Delphine PICHOURON, Michèle NUGUET, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Bruno HENRY, Gabriel AUMONIER, Valérie BOYER, Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Fabien BIHLER, Marcel BABAD, Jean-Jacques DUMONT, Catherine VIGNON, Frédéric VALLOS, Corinne MARTIN GAJAC, Stéphane BERTHOMIEU, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Armand CHAUMONT, Marc PECHOUX, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Gaëlle LICHTLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Stéphanie PALLIER, Carole DEMANGE, Cécile BAUDOUX, Bernard REY, Emmanuelle CARGNELLI, Ingrid BESSON, Pierre ROSET (pouvoir à Christine FORNES), Richard PACCAUD (pouvoir à Gilles GARNIER), Gérard PORRETI (pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Anne-Marie DEGUEURCE (pouvoir à Patrick NABETH), Carole BONTEMPS-HESIN (pouvoir à Marcel BABAD), Didier ALBAN (pouvoir à Armand CHAUMONT), Sylvie PERMEZEL (pouvoir à Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (pouvoir à Richard SIMMINI), Amina LEGHNIDER (pouvoir à Patrick CHARRONDIERE), David POMMIER (pouvoir à Michèle NUGUET), Emilie BERTHOMON (pouvoir à Brigitte KLEIN).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN.

OBJET : MOBILITÉS DURABLES - Avenant 1 à la convention d'affrètement relative au transport scolaire à l'échelle de la CCDSV.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle que la CCDSV est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de l'ensemble des services de transport situés à l'intérieur de son ressort territorial, y compris les transports scolaires.

À la suite de l'élargissement du ressort territorial de la CCDSV à 19 communes, la répartition des compétences sur les services de transport a fait l'objet d'une convention de transfert entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la CCDSV. Des élèves, dont le transport scolaire relève de la compétence de la CCDSV, sont transportés sur des doublages de lignes régulières. Les lignes régulières restent de compétence régionale et les doublages font l'objet d'une convention d'affrètement.

La convention d'affrètement est arrivée à échéance le 25 août 2022, et l'avenant a pour objet de maintenir pendant une année les dispositions techniques de la convention initiale jusqu'au 25 août 2023.

Cette convention concerne le doublage des lignes 113 et 119 sur la base des circuits décrits en annexe 1. Le coût pour ces doublages est de 289 863, 66 € TTC et inclus le déploiement d'un car au GNV (annexe 2).

Il est rappelé que cette convention ne modifie pas la répartition des compétences.

La Région reste l'Autorité Organisatrice de premier rang pour le transport scolaire des élèves qui sortent du ressort territorial de la CCDSV : pour ces élèves, c'est le règlement de transport scolaire de la Région qui s'applique.

La CCDSV reste Autorité Organisatrice de premier rang pour le transport scolaire des élèves à l'intérieur de son ressort territorial : pour ces élèves, c'est le règlement du service de transport scolaire de la CCDSV qui s'applique.

Vu la convention d'affrètement proposée par la Région,

Vu la délibération n° 2018C134 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2018,

Vu la convention d'affrètement signée entre le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Ain et la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en 2019,

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 01/09/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention d'affrètement relative aux transports scolaires avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses annexes ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget annexe Transport 2022 et 2023.

A Trévoux, le 15/09/2022

La Secrétaire de séance
Brigitte KLEIN



Affichage électronique le :

21 SEP. 2022

Le Président,
Maïc PECHOUX

